



Genève, le 22 juillet 2015

Le Conseil d'Etat

6078-2015

Plateforme pour une agriculture
socialement durable
Monsieur Noé Graff, Président
Monsieur Philippe Sauvin, Secrétaire
5, chemin du Ruttet
1196 Gland

Concerne : conditions de travail des ouvriers agricoles, Genève et Suisse

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Vos courriers des 20 mai et 1^{er} juin 2015 nous sont bien parvenus et ont attiré toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos préoccupations, tout en relevant le rôle précurseur du Canton de Genève dans la réglementation des conditions de travail des ouvriers agricoles.

Le Canton de Genève a pour ambition de mettre en œuvre une politique agricole s'inscrivant dans les principes du développement durable et ayant pour but de promouvoir une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement et répondant tant aux normes sociales qu'aux besoins du marché et de la population.

Dans ce contexte, notre Conseil considère qu'il est impératif d'harmoniser, sur le plan national, les conditions de travail des ouvriers agricoles. Une telle réglementation pourrait soit prendre la forme d'une convention collective de travail, d'un contrat-type de travail édicté au niveau national ou de l'intégration du secteur de l'agriculture dans le champ d'application de la loi fédérale sur le travail. Notre Conseil entreprend régulièrement des démarches dans ce sens auprès des autorités fédérales et poursuivra cet engagement.

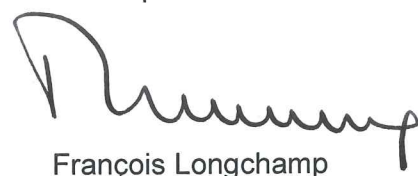
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :


Anja Wyden Guelpa

Le président :


François Longchamp